

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
DE SECURITE INCENDIE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société GUARDIAN ALARM pour l'entretien et la maintenance du système de sécurité incendie dans différents bâtiments de la Commune (Ecole Vassal/Prévert, Maison des Jeunes et de la Culture, Annexe de la Mairie),

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de maintenance est conclu avec la société GUARDIAN ALARM, n° de SIRET 378 752 521 00070, domiciliée à GRETZ-ARMAINVILLIERS (77220), 37 rue Gustave Eiffel, représentée par Monsieur Romain TOURNET.

Article 2 :

Le contrat a pris effet le 1^{er} juin 2026 pour une période d'un an, renouvelable à l'échéance par tacite reconduction 3 fois pour une même durée de 1 an. Il prendra fin au plus tard le 31 mai 2030.

Article 3 :

La prestation comprend la maintenance préventive simple de niveau 1 (1 visite par an sur chaque site), pour un forfait annuel s'élevant à 2.190 €/TTC. Les prestations de maintenance curative hors formule, de même que les autres prestations et la fourniture de pièces détachées, seront facturées en sus de ce forfait, selon les tarifs en vigueur dans le catalogue du prestataire au jour de la pose ou de l'émission du devis relatif à l'intervention considérée.

Ces montants sont révisables annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice ICHT-IME.

Article 4 :

La présente décision comprend l'autorisation de reconduire le contrat 3 fois 1 an.

Article 5 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 18 août 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

20 AOUT 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260818-DEC2026-58-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026